



Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 21 décembre 2022 à 18h  
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en  
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : 29

Date de la convocation :  
**15 décembre 2022**

Délibération n° DCM22-12-21P7

**Finances – Espace culturel, associatif et citoyen –  
Révision de l'autorisation de programme**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési

Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux

M. Stéphane Garcia à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho-Poncé à Mme Marie Passieux

M. Franck Rugani à Mme Paquita Médiani

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : Mme Michelle Guibal*

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'un espace culturel, associatif et citoyen dans les locaux anciennement affectés à l'école maternelle Jean Vilar, pour un montant total de 7 200 000 €.

Cette autorisation de programme a été révisée en dernier lieu par délibération du 17 mars 2022 pour modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
14 880 €	168 120 €	600 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	1 617 000 €	7 200 000 €

Les crédits de paiement effectivement consommés en 2022 s'élèvent à 50 853 €.

Il convient donc de reporter les 117 267 € non consommés et d'abonder en conséquence les crédits de paiement de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de réviser l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'un espace culturel, associatif et citoyen dans les locaux anciennement affectés à l'école maternelle Jean Vilar, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
14 880 €	50 853 €	717 267 €	2 400 000 €	2 400 000 €	1 617 000 €	7 200 000 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 6 au budget principal de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 14 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho Poncé représentée par Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani représenté par Mme Paquita Médiani),


DECIDE de réviser l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'un espace culturel, associatif et citoyen dans les locaux anciennement affectés à l'école maternelle Jean Vilar, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
14 880 €	50 853 €	717 267 €	2 400 000 €	2 400 000 €	1 617 000 €	7 200 000 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 6 au budget principal de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE